

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (122) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1936", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", et l'informe qu'elle a agréé, le 1er amendement du Sénat audit bill; amendement qu'elle n'avait pas agréé tout d'abord

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (86) intitulé: "Loi établissant une commission fédérale du commerce et de l'industrie", et l'informe qu'elle a agréé le nouvel article, substitué par le Sénat à l'article 20 dudit bill; aussi qu'elle agréé l'abrogation de l'article 26 dudit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (98) intitulé: "Loi pourvoyant à la constitution et aux attributions de la Commission canadienne des grains", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par l'honorable Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

Ottawa, 5 juillet 1935.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat le 5 juillet prochain à trois heures quarante du soir en vue de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

*Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.*

A l'honorable Orateur du Sénat,  
Ottawa.

*Ordonné*: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.